

# **LOI n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias**

<br>

La loi du 14 novembre 2016 "visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias" a été publiée au Journal officiel. Portée par le député Patrick Bloche, celle-ci a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 6 octobre. Le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi par plus de soixante députés et sénateurs de trois articles de la loi, a tranché le 10 novembre, et déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la protection du secret des sources. Voir les nouvelles dispositions introduites par la loi